

PROCÉDURE LÉGISLATIVE ORDINAIRE

Suite donnée à la résolution législative du Parlement européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un système commun en matière de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'Union, et abrogeant la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil, la directive 2001/40/CE du Conseil et la décision 2004/191/CE du Conseil

- 1. Rapporteur:** Malik AZMANI (Renew Europe / NL)
- 2. Références:** 2025/0059(COD) / A10-0048/2026 / P10_TA(2026)0207
- 3. Date d'adoption de la résolution:** 17 juin 2026
- 4. Base juridique:** article 79, paragraphe 2, point c), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)
- 5. Commission parlementaire compétente:** commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE)
- 6. Position de la Commission:** la Commission accepte tous les amendements.